

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
04/2/11
DOSSIER N°5716**

**CONVENTION AVANCE FINANCIÈRE CHAMBRE
D'AGRICULTURE POUR PARTICIPATION AU SALON DE
L'AGRICULTURE**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : Convention avance financière chambre d'agriculture pour
participation au salon de l'agriculture**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-04/2/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse relative au reversement de la somme de **1 091,26€ TTC** dans le cadre du Salon International de l'Agriculture 2023, ci-annexée à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET